

106/232



106/232

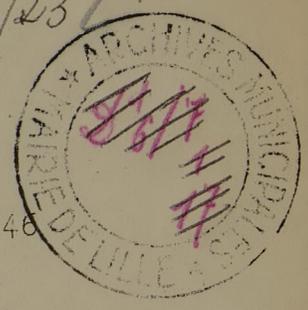
Procès Verbaux

Commission de l'Instruction publique

mandat Cordonnier

1945/1947

AD 6/237



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Procès-verbal de la réunion du 10 Décembre 1946

La Commission de l'Instruction Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 10 Décembre 1946, sous la présidence de M. COQUART, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme COIBA, M.M. DOYENNETTE, LEBON, LEROY Gabriel, LUSSIEZ, WILSON, Conseillers Municipaux.

Excusés : M.M. LECOMTE, PIERRARD, Adjoints

Absents : M. BROUX, Adjoint; LEBLANC, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion : M.M. VAN WOLPUT, Adjoint, BOMART et VANDENHENDE, Chefs de division, TALLON, Chef de Bureau.

M. COQUART, Président, ouvre la séance à 18 heures 30.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

I - Collèges communaux modernes - Traités constitutifs.

Afin de libérer le plus rapidement possible M.M. VAN WOLPUT et BOMART, le problème des traités constitutifs des Collèges Modernes Franklin et Jean Macé, qui devait être abordé aux questions diverses, est immédiatement examiné.

M. l'Adjoint COQUART situe la question. Les Ecoles primaires supérieures ont été transformées en Collèges Modernes. Une circulaire ministérielle du 12 Août 1946 stipule qu'il convient, en conséquence, d'instituer pour ces établissements un traité constitutif semblable à ceux des collèges classiques (traités qui doivent être renouvelés pour une période de 10 ans), avant le 31 décembre prochain.

Deux projets de traité constitutif ont été présentés, l'un par le Directeur du Collège Moderne Franklin, l'autre par la Directrice du Collège Moderne Jean Macé.

Pour mener à bien cette affaire, la Commission approuve la proposition de M.M. COQUART et VAN WOLPUT de tenir, dans le cabinet de M. VANDENHENDE, Mardi prochain 17 décembre, une réunion à laquelle seraient convoqués les deux chefs d'établissements intéressés, la Directrice à 10 h., le directeur à 11 h., en présence des deux adjoints précités et des chefs des 3ème et 4ème divisions.

II - BOURSES MUNICIPALES

Avis favorable : 1° - A l'octroi d'une allocation pour fournitures scolaires de :

- a) 800 frs à DOLLE Ginette, élève du Collège Technique V. Labbé
b) 1200 Frs à DUTILLEUL Jeanne, élève du Collège Moderne J. Macé
c) 1500 Frs à VAREECKE René, élève du Collège Moderne Franklin

2° - à l'attribution d'une subvention pour études de :

- a) 5.000 Frs à DESPAX Gisèle, élève du Conservatoire de Paris
b) 15.000 Frs à LEFIN Serge, élève de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Paris.

III - APPLICATION DE LA NOUVELLE LOI SUR L'OBLIGATION SCOLAIRE.

Les membres de la Commission, après les déclarations de M. l'Adjoint COQUART et l'exposé de M. TALLON, se déclarent d'accord sur les mesures proposées propres à assurer l'application de la nouvelle loi du 22 Mai 1946 sur l'obligation scolaire, en particulier sur la nécessité d'affecter à la 4ème Division, Bureau des écoles, un personnel spécialement chargé de ce service nouveau.

IV - BIBLIOTHEQUES DE QUARTIERS

Après que M. COQUART, Président, eut exposé les grandes lignes du rapport de la Bibliothécaire en chef sur l'organisation et le fonctionnement des Bibliothèques de prêt et insisté sur le concours précieux apporté en ce domaine par Melle BRUCHET et son collaborateur M. VERSTRAETE, la Commission émet un avis favorable :

- 1° - à l'augmentation de l'indemnité allouée aux régisseurs des bibliothèques de quartiers. Cette indemnité est actuellement de 600 Frs par mois. Afin d'encourager les régisseurs à persévérer dans la recherche de moyens propres à augmenter leur clientèle l'indemnité serait fixée de la manière suivante :
- jusqu'à 200 lecteurs : 600 Frs (sans changement)
 - plus de 200 lecteurs : 700 Frs
 - plus de 300 lecteurs : 800 Frs
 - plus de 400 lecteurs : 900 Frs
- 2° - à la création d'une commission d'achat des Bibliothèques de prêt qui serait composée de M. COQUART, Adjoint à l'Instruction Publique, Président, du Chef de la 4ème Division, Vice-Président, de la Bibliothécaire en Chef de l'Université, du Chef du Bureau des Ecoles, de la Bibliothécaire adjointe, de l'employé de la bibliothèque chargé du service technique des bibliothèques populaires, des 6 régisseurs et de M. LEBON Conseiller Municipal, représentant la Commission de l'Instruction Publique.
- 3° - à la création d'un poste d'employé supplémentaire chargé de la liaison avec les régisseurs des 6 bibliothèques de quartiers.

Enfin les membres de la Commission sont d'accord pour exprimer toute leur gratitude à Melle BRUCHET pour l'important travail béné-

vole qu'elle a accompli pendant un an et demi et qu'elle voudra bien continuer à apporter dans le fonctionnement des bibliothèques dans les jours qui vont suivre.

V - QUESTIONS DIVERSES

1° - Garderie "Les P'tits Quinquins"- Transformation en Ecole Maternelle

Avis favorable à la mise à l'étude par le service des bâtiments d'un projet de transformation de la garderie des P'tits Quinquins en une école maternelle à deux classes.

2° - Mobilier scolaire

Les membres de la Commission expriment le vœu :

- a) que les types de mobilier scolaire proprement dit (destiné aux élèves) soient choisis en accord avec la Commission de l'Instruction Publique;
- b) que les achats dans ce domaine soient effectués d'après les indications que donnera le service de l'Instruction Publique sur les besoins des écoles;
- c) que les crédits inscrits au budget pour l'achat de mobilier scolaire neuf soient intégralement utilisés chaque année, et que les sommes disponibles en 1946 soient employées à commander des tables et sièges pour écoles maternelles.

Séance levée à 20 heures 50.

Le Président,
A. COQUART

Le Secrétaire,
J. VANDENHEUDE

AD6/232



COMMISSION de l'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Réunion du 10 Juillet 1945

Les Membres de la Commission de l'Instruction Publique se sont réunis à l'Hôtel de Ville, Cabinet de M. VANDENHENDE, le Mardi 10 Juillet 1945 à 18 heures, sous la présidence de M. COQUART, Adjoint.

Etaient présents : M. COQUART, Adjoint,
Mme COIBA, M.M. LEROY, LUSSIEZ, WILSON,
Conseillers Municipaux.

Excusés : M.M. BROUX, Adjoint,
DOYENNETTE, LEBON, Conseillers Municipaux.

Absents : M.M. LECOMTE, PIERRARD, Adjoints,
LEBLANC, MERCIER, Conseillers Municipaux

INSTITUT DIDEROT - COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO. MAINTIEN des TROIS MANOEUVRES.

A la suite de l'avis favorable émis par M. l'Adjoint COQUART tendant à maintenir en fonction les trois manoeuvres, les services du personnel ont définitivement réglé cette question. La Commission en prend acte et donne son accord aux dispositions prises à cet effet.

ARCHIVES COMMUNALES - INDEMNITE de l'ARCHIVISTE.

La Commission donne avis favorable à l'application du coefficient 3 au montant de l'indemnité qui a été allouée à M. PIETRESSON de SAINT AUBIN, Archiviste départemental, pour le service des Archives communales par arrêté du 18 Avril 1930 et qui était fixée à 3.000 francs. Point de départ du nouveau taux : 1^{er} Février 1945.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.

1°) Bibliothécaire-adjoint - Nomination.

Après un exposé de M. COQUART résumant les conditions dans lesquelles se pose actuellement ce problème, la commission enregistre que la délibération du Conseil Municipal, en date du 23 Avril, relative à cette question a été transmise par la Préfecture au Ministre de l'Education Nationale le 21 Juin 1945 ; elle estime qu'il y a lieu de demander au ministère de se prononcer le plus tôt possible afin que l'administration municipale puisse enfin prendre une décision.

2°) Concierge de la Bibliothèque de l'Université - Indemnité.

Pour le service qu'elle assure au titre de la Bibliothèque Municipale, l'indemnité qui lui est allouée est de 300 Fr annuellement depuis le 1^{er} novembre 1940. La Commission estime équitable que cette indemnité soit portée à 1.000 Fr avec point de départ au 1^{er} Février 1945.

...../

3°) Bibliothécaire en chef de l'Université - Indemnité Municipale.

La Bibliothécaire en chef de l'Université reçoit en qualité de bibliothécaire municipale une indemnité égale au 1/4 de son traitement d'Etat. La Commission propose que cette indemnité soit portée au 1/4 de son nouveau traitement d'Etat, avec effet au 1er Février 1945. Il est précisé que dans cette indemnité une tranche de 40 % est à la charge de l'Etat.

4°) Projet de construction d'une nouvelle Bibliothèque Municipale.

La Commission émet le vœu :

a) que le terrain situé à proximité de la Noble Tour, retenu en 1931, pour la construction d'une Bibliothèque Municipale, soit l'objet d'une délibération du Conseil Municipal qui lui attribue expressément cette affectation ;

b) que le projet, en date du 10 Janvier 1931, établi par M. LEPERCQ, architecte, soit repris et mis au point en tenant compte de la nécessité d'adjoindre à la Bibliothèque Municipale proprement dite :

- 1° - le Dépôt légal des imprimés du Nord et du Pas de Calais,
- 2° - une Bibliothèque centrale régionale ;

c) que le nécessaire soit fait pour que la participation de l'Etat aux dépenses soit déterminée ;

d) que la construction de la Bibliothèque soit prévue et préparée pour figurer dans le programme des premiers grands travaux à réaliser quand les circonstances permettront de procéder à des constructions nouvelles.

5°) Projet d'aménagement d'une annexe.

La Commission, constatant avec regret que la Bibliothèque Municipale, faute d'installation appropriée, est à peu près dans l'impossibilité de fonctionner actuellement, émet un avis favorable à l'organisation d'une Annexe. Cette annexe serait une bibliothèque de prêt ouverte à tous, moyennant le versement d'un cautionnement et d'un abonnement. Elle devrait être aménagée dans le centre de la Ville et comporter une salle de lecture pour enfants. Elle fonctionnerait dans dépense supplémentaire de personnel, étant spécialement confiée au Bibliothécaire adjoint dont la nomination est prévue. La Commission exprime le désir qu'un local soit recherché en ville par les services compétents afin de réaliser ce projet.

ECOLLES PAYANTES & PROJET de RETABLISSEMENT.

La Commission considère que le rétablissement des Ecoles payantes (écoles dont le principe est contestable, étant donné qu'il est peu démocratique) n'offre pas une base légale suffisante vu la loi de 1882 et les observations formulées par le Conseil d'Etat en 1938.

COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO - AMENAGEMENT de l'ATELIER D'HORLOGERIE.

Avis favorable à l'aménagement projeté, dont la dépense est évaluée à 40.000 Fr.

Un crédit de l'importance de la dépense devra être inscrit au Budget.

Séance levée à 20 heures.

Le Président,

Le Secrétaire,

"signé" : COQUART.

"signé" : VANDENHENDE.

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Reunion du 25 Octobre 1945



Sous la présidence de M. l'Adjoint COQUART, la Commission de l'Instruction Publique s'est réunie spécialement, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 25 Octobre, à l'effet d'examiner et de classer les candidatures au poste de bibliothécaire adjoint.

Conformément à une décision du Conseil d'Administration, en date du 10 octobre dernier, avaient également été invités à assister à cette réunion : M. Gaston ROUSSEAUX, Adjoint au Maire, Délégué au Personnel, M. PIETRESSON de SAINT-AUBIN, Archiviste départemental, Secrétaire de la Commission de la Bibliothèque, Melle BRUCHET, Bibliothécaire Municipale, M. LEPEBVRE, Secrétaire Général-Adjoint de la Mairie, M. LANCKMAN, Délégué de l'Organisation syndicale.

M. l'Adjoint COQUART ouvre la séance à 18 heures 30. Sont présents : Mme Coiba, M. M. Broux, Doyennette, Leblanc, Lebon, Leroy Gabriel, Lussiez, Wilson, Pietresson de Saint-Aubin, Lefebvre et Lanckman.

Excusés : Melle Bruchet, M. M. Rousseaux Gaston et Florimond Lecomte.

Absent : M. Pierrard.

Après avoir donné lecture des conditions exigées pour pouvoir postuler l'emploi, M. l'Adjoint Coquart fait savoir que trois personnes ont fait acte de candidature :

Melle CROMBEZ Odette, née le 5 Juin 1923, demeurant à Avesnes.
Melle TURPEIN Jacqueline, née le 2 Mars 1924, demeurant à Thumesnil.
M. ROCHE Pierre, né le 28 Juin 1920, demeurant à Orléans,
tous trois licenciés es-lettres.

Après examen des titres et discussion, les Membres de la Commission décident, à l'unanimité, de retenir ces trois candidatures comme valables et de les présenter, dans l'ordre suivant, à l'Administration municipale :

N°1 - Melle Crombez - N°2 - Melle Turpein - N°3 - M. Roche.

Il est entendu (a) que seront prises toutes garanties à leur sujet tant au point de vue médical que moral; b) que M. Roche devra fournir éventuellement copie légalisée de ses diplômes et de son acte de naissance.

La Commission estime qu'il y a lieu d'admettre qu'au point de vue de l'horaire total hebdomadaire de travail et au point de vue des congés, le bibliothécaire adjoint aura les mêmes conditions que le personnel municipal en général; toutefois les modalités d'application, compte-tenu des particularités du service, seront laissées à l'appréciation du chef de service, le Bibliothécaire en chef.

La séance spéciale étant terminée, la Commission décide ensuite d'examiner quelques affaires diverses :

COLLEGE MODERNE - SITUATION DES CONTREMAITRES.

Le Syndicat des Collèges Modernes revendique, pour deux contremaîtres municipaux des Collèges Modernes, M. M. KEERLE et DEWEZ, l'assimilation avec les contremaîtres nationalisés du Collège Technique, assimilation dont bénéficie un contremaître municipal du Collège technique.

.....

Considérant que ces différents contramaîtres ont été recrutés dans les mêmes conditions, ont les mêmes titres et fournissent un travail identique dans les mêmes locaux, la Commission donne avis favorable pour que cette revendication, qui est ancienne et qui a été formulée à différentes reprises, reçoive satisfaction. Elle émet le vœu que la question soit étudiée prochainement par la Commission du Personnel dans un esprit de bienveillance .

COLLEGE TECHNIQUE BAGGIO-OUVERTURE d'UN COURS DE PERFECTIONNEMENT
POUR CONDUCTEURS DE MACHINES D'IMPRIMERIE -

La Commission donne avis favorable à la ratification et à la mise en vigueur de la convention du 1er Octobre 1943.

Toutefois, elle est d'avis que le Syndicat des Maîtres Imprimeurs de la Région Lilloise soit invité à accepter la rédaction suivante pour le paragraphe 2B :

Le Syndicat "choisira, en accord avec le Directeur de l'Etablissement, le personnel enseignant et désignera, en commun accord avec l'organisation syndicale ouvrière, les élèves dont il garantira la compétence et la moralité".

au lieu de :

"choisira et désignera, en accord avec le Directeur de l'Etablissement, le personnel enseignant et les élèves dont il garantira la compétence et la moralité " .

Sur l'intervention de Mme COIBA, il est décidé que le IVème Division demandera à l'Inspectrice des Ecoles Maternelles de vérifier si la garderie privée, ouverte en 1943 rue Saint-Sauveur, continue à fonctionner, et sous quel contrôle.

M. LEBON signale que des réunions extra-scolaires, à caractère probablement politique, auraient lieu dans une école maternelle de la Ville. La Commission estime qu'il y a lieu d'élucider la question.

L'inspectrice des Ecoles Maternelles sera priée de se livrer à une enquête .

Séance levée à 20 heures 30 .

Le Président,

A. COQUART.

Réunion du 3 novembre 1945



Les membres de la Commission de l'Instruction Publique se sont réunis à l'Hotel de ville, cabinet de M.VANDENHENDE, le samedi 3 novembre 1945 à 18 h, sous la présidence de M.COQUART, adjoint.

Etaient présents: M. COQUART, adjoint
 Mme COIBA
 M.M. DOYENNETTE, LEBON, LEROY, LUSSIEZ; WILSON,
 Conseillers municipaux

Excusés: M.M. LECOMTE, adjoint, LEBLANC, conseiller municipal

Absent: M.M. BROUX & PIERRARD, adjoints

Assistaient également à la réunion, M.ALHANT, chef du Service du Plan, et M.LALLAU, chef de bureau, directeur de l'Office municipal d'Orientation Professionnelle.

1°.- TERRAINS SCOLAIRES.

La commission ratifie la liste, présentée par M. l'Adjoint COQUART, des terrains qu'il est nécessaire de prévoir pour répondre aux besoins des écoles: il est précisé que l'école Paul Bert, rue du Long Pot, sera classée parmi les écoles à reconstruire sur un emplacement voisin, au cas où la percée d'une voie nouvelle entraînerait sa disparition.

La commission est unanime à souhaiter que, dès à présent, des mesures soient prises d'une part pour installer l'électricité dans les écoles primaires et maternelles, d'autre part pour assurer un éclairage minimum aux abords des établissements scolaires. M. l'adjoint COQUART indique que M; l'Adjoint Florimond LECOMTE et le service des Bâtiments s'occupent d'ores et déjà de ces questions, en vue de prendre les dispositions actuellement possibles.

La Commission, avec le concours de M.ALHANT, examine spécialement la question du nouveau lycée de garçons, dont la construction est reconnue nécessaire depuis longtemps. Elle émet le vœu que la commission du plan, quand elle envisagera la répartition des terrains, place cette question parmi celles qu'elle étudiera en premier rang. Elle estime qu'il y aura lieu de déterminer:

1°.- un terrain de 6 à 7 hectares, pour un lycée moyen, principalement d'internes, de préférence vers le faubourg de Béthune (étant entendu que l'annexe Franklin continuera à fonctionner).

2°.- un second terrain, d'étendue analogue, de préférence vers la périphérie Nord, en vue d'un autre lycée où seraient principalement groupées, après la disparition de l'actuel lycée Faidherbe, les classes de préparation aux grandes Ecoles.

2°.- PROJET DE VŒU TOUCHANT LES COLLEGES TECHNIQUES (nationalisation)

Les membres de la Commission de l'Instruction Publique sont unanimes d'accord pour inviter le Conseil Municipal à émettre le vœu suivant;

"Le Conseil Municipal de la Ville de Lille demande instamment à M. le Ministre des Finances et à M. le Ministre de l'Education Nationale de vouloir bien, à l'occasion du vote de la loi de finances de 1946, décider la nationalisation de tous les collèges techniques municipaux, c'est-à-dire la prise en charge par l'Etat de tous ces établissements (y compris l'acquisition des terrains et des bâtiments) sans que cette mesure ait pour conséquence leur transformation en Ecoles Nationales Professionnelles, la création de ces dernières demeurant toujours subordonnée au vote préalable d'une loi

Un rapport détaillé sera soumis à l'Administration Municipale.

3°.- OFFICE MUNICIPAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE: PROJET DE TRANSFORMATION EN CENTRE DEPARTEMENTAL.

La commission est d'avis que la transformation du centre d'Orientation Professionnelle en centre départemental obligatoire doit être acceptée, sous la condition que le département - conformément à la circulaire ministérielle du 20 octobre 1943 - se substituera à la ville de Lille comme collectivité gérante du Centre, et prendra par conséquent cet organisme entièrement à sa charge.

Il doit être, en outre, entendu que cette transformation n'impliquera pas forcément que la Ville mette à la disposition du centre départemental les locaux que l'Office Municipal occupe actuellement à l'Hôtel de ville ou qu'elle transfère gratuitement son matériel au Centre Départemental. La ville réservera tous ses droits sur ces points, restant ainsi libre sauf accord spécial avec le département, de participer aux dépenses du Centre départemental uniquement à l'aide d'une subvention proportionnée à l'effort correspondant des autres municipalités.

Un rapport spécial sera adressé à l'Administration municipale.

4°.- BIBLIOTHEQUE DE QUARTIERS.

La commission juge qu'il y a lieu:

- a) de rajuster l'indemnité allouée aux régisseurs, en la portant au coefficient 3, c'est-à-dire à 7.200 frs par an (le taux ancien de 2.400 frs ayant été doublé au 1er juin 1944, ce qui donne actuellement un montant de 4.800 frs)/
- b) de relever de 15 à 50 frs par semestre la cotisation des lecteurs.
- c) de nommer à la bibliothèque municipale un employé supplémentaire qui serait affecté partie au service des bibliothèques de quartiers, partie au service de l'Annexe dont la réalisation est encore en cours (ce poste pouvant être considéré, ainsi que le fait valoir le bibliothécaire municipale comme la transformation du poste de relieur qui existait avant la guerre);
- d) de demander à l'Administration des Hospices d'envisager la possibilité de créer une bibliothèque spéciale pour les hospitalisés de l'Hopital général.

A la suite d'une intervention de M. LUSSIEZ, il est décidé que la question des bourses municipales sera étudiée dans une séance ultérieure et que la documentation nécessaire sera demandée au Bureau des Ecoles.

Séance levée à 20 h 15.

Le Président,

COQUART.

AD6/232

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Réunion du 10 Avril 1946



Les Membres de la Commission de l'Instruction Publique se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mercredi 10 Avril 1946 à 18 heures sous la présidence de M. COQUART, Adjoint délégué à l'Instruction Publique.

Etaient présents : MM. COQUART, BROUX, Adjoints
LEBLANC, LEBON, LUSSIEZ, WILSON, Conseillers municipaux.

Excusés : MM. LECOMTE, PIERRARD, Adjoints
Mme COIBA, M. DOYENNETTE, Conseillers municipaux

Absent : M. LEROY Gabriel, Conseiller municipal

Assistaient à la réunion MM. VANDENHENDE, Chef de la 4ème Division, TALLON & LALLAU, chefs de bureau.

Aucune observation n'est apportée au procès-verbal de la dernière réunion.

I.- COMMISSION DE SURVEILLANCE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE - REUNION DU 23 JANVIER 1946 - PROCES-VERBAL.-

Le procès-verbal est adopté. Cependant le président attire l'attention des membres sur deux questions de détail qui, en attendant la transformation de l'Office Municipal en Office Départemental, doivent être réglées.

a) infirmières : Des renseignements pris auprès de M. CLAIE, Chef de la 5ème Division, il résulte qu'il n'y a pas lieu d'allouer une indemnité pour les services rendus à l'O.O. P., ceux-ci rentrant dans les heures de travail que ce personnel doit à l'Administration.

b) Médecin : Compte tenu de l'enquête faite par le Président auprès de son collègue délégué à l'hygiène, le chiffre de 24.000 Frs demandé par M. le Dr MICHELLE pour le service qu'il assure à l'O.O.P paraît raisonnable. En conséquence la Commission donne un avis favorable et propose de porter le traitement du Docteur de 13.000 à 24.000 et ce avec effet du 1er Janvier 1946.

II.- COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE. REUNION DU 28 FEVRIER 1946. PROCES-VERBAL.

a) Subvention de l'Etat en faveur des cours professionnels et de perfectionnement.

Avis favorable à l'ensemble des propositions.

b) Cours de chauffeurs.-

Avis favorable conforme à celui exprimé par la Commission locale professionnelle. M. FONTAINE, Directeur du Collège technique Baggio a été prié d'étudier la question.

III - BIBLIOTHEQUE DE PRET. AUGMENTATION DE LA COTISATION PAYE PAR LES LECTEURS.-

A la demande de M. COQUART, président, cette question avait été retirée de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 22 Décembre 1945 pour étude complémentaire.

Après un nouvel examen, la Commission propose les mesures suivantes :

- 1° - La cotisation serait portée à 40 Frs par an;
- 2° - Le taux de cautionnement serait fixé à 60 Frs (pour les nouveaux lecteurs).

La carte de lecteur (annuelle) serait délivrée soit à partir du 1er Juillet, soit à partir du 1er Janvier.

Ces mesures prendraient effet au 1er Juillet 1946 - étant entendu que les lecteurs qui auraient réglé leur cotisation avant le 1er Juillet 1946 continueraient à bénéficier de l'ancien régime jusqu'au 1er Juillet 1947.

Le président donne quelques indications sur l'état des bibliothèques de prêt et indique qu'il y a lieu d'abord de procéder à un inventaire des livres, puis ensuite à un tri de ces volumes, et qu'en conséquence il sera nécessaire de fermer ces bibliothèques pendant 15 jours, chacune à son tour.

IV.- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - ANNEXE.-

M. COQUART évoque alors la question de l'Annexe de la Bibliothèque Municipale qui sera installée rue des Fossés. L'immeuble est à notre disposition depuis la 2ème quinzaine de Mars et les travaux d'aménagement vont pouvoir se réaliser sous peu.

Cette bibliothèque fonctionnera avec 10.000 volumes, mais provisoirement au départ avec 5.000. La Bibliothécaire Melle BRUCHET, a assuré que de son côté toutes dispositions seraient prises pour l'ouverture en Mai ou Juin.

La Commission propose de fixer le montant du cautionnement à 200 Frs et l'abonnement de lecture à 120 Frs (pour 2 volumes).

Cette annexe serait ouverte tous les jours de 16 à 19 heures, sauf le samedi et le dimanche où les lecteurs seraient admis dans le 1er cas de 15 h. à 19 h. et dans le second cas de 10 h. à midi. Le personnel aurait congé le lundi.

Pour clore ce chapitre des bibliothèques, M. le Président informe les membres que la proposition de création d'une bibliothèque spéciale pour les hospitalisés de l'Hospice Général n'a pas été retenue pour le moment par la Commission des Hospices.

V.- RETABLISSEMENT EVENTUEL DE BOURSES MUNICIPALES. REGIME DES PRETS D'HONNEUR. -

La Commission se met d'accord pour instituer des subventions qui seraient versées à la famille et non aux établissements d'enseignement, sous le titre "Allocations pour fournitures scolaires" et "Subventions pour frais d'études".

- 1° - Enseignement secondaire et technique. Allocations pour fournitures scolaires.

La Commission propose d'attribuer des Allocations pour fournitures scolaires aux élèves dont les parents de condition modeste en feraient la demande (en produisant un certificat de salaire et un extrait du rôle des Contributions).

Le montant serait en principe de 500 Frs. Pour ceux qui pourraient justifier d'une dépense supérieure à 1.000 Frs, l'allocation pourrait être plus importante.

D'autre part, des bourses ("subventions pour frais d'études") pourraient être attribuées dans certains cas, en nombre limité et sur justification d'un dossier très complet quant à la scolarité et à la situation de famille.

La commission propose à cet effet d'inscrire au budget, au titre de l'enseignement secondaire et technique, un crédit de 300.000 Frs.

2° - Enseignement supérieur : Subventions pour frais d'études.

La Commission propose :

- a) la suppression des prêts d'honneur
- b) le versement de subventions pour frais d'études en faveur de jeunes gens spécialement doués et appartenant à des familles particulièrement dignes d'intérêt.

Pour l'octroi de ces subventions un dossier complet devrait être constitué.

- c) d'inscrire au budget pour ce poste un crédit de 200.000 Frs.

L'importance des Allocations et subventions sera fixée par l'Administration Municipale après avis de la Commission de l'Instruction Publique chargée de l'examen des demandes et des dossiers.

Un crédit global de 500.000 Frs devra donc être inscrit au Budget sous la rubrique "Allocations pour fournitures scolaires et subventions pour frais d'études".

Avant de se séparer la Commission donne un avis favorable :

1° - à la demande de M. le proviseur du Lycée, sous réserve de l'accord de l'inspection Académique, tendant à accorder la gratuité des livres scolaires aux enfants des classes primaires du Lycée Faïdherbe, quand la famille est de condition modeste.

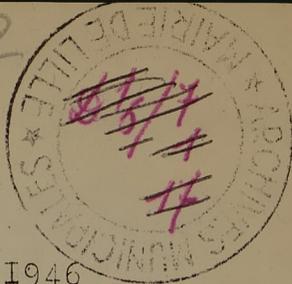
2° - au rétablissement de la subvention qui était avant-guerre octroyée au "Sou des Ecoles Laïques". La demande, transmise par M. VAN WOLPUT, sera l'objet d'un examen par la Commission des Finances.

Séance levée à 20 H 50.

Le Président,

A. COQUART

AD6/232



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Procès-verbal de la réunion du 18 Septembre 1946

La Commission de l'Instruction Publique s'est réunie à l'Hôtel de Ville, le 18 Septembre 1946, sous la présidence de M. COQUART, Adjoint au Maire.

Etaients présents : Mme COIBA, M.M. DOYENNETTE, LEBLANC, LEBON, LUSSIEZ et WILSON, Conseillers Municipaux.

M.M. BROUX et LECOMTE, Adjoint au Maire s'étaient fait excuser.

M. TALLON, Chef de Bureau, assistait également à la séance en remplacement de M. VANDENHENDE, Chef de la 4ème Division.

M. COQUART, Président, ouvre la séance à 18 heures 30.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

I - Personnel enseignant - Indemnité représentative de logement - Augmentation.

M. l'Adjoint COQUART situe la question : l'indemnité représentative de logement servie au Personnel Enseignant des écoles primaires - qui n'avait subi aucune modification depuis 1930 - a été, cette année, par délibération du Conseil Municipal du 9 Février, augmentée de 30%, la mesure prenant effet du 1er Juillet 1945.

Une circulaire préfectorale, parue au bulletin de l'enseignement primaire n° 3 de 1946, appelle l'attention des maires sur l'intérêt qui s'attache à ce que les indemnités représentatives de logement attribuées par les communes aux instituteurs et aux institutrices publics, soient mises en harmonie avec les conditions économiques actuelles, ainsi que le prescrit l'article 4 du décret du 21 Mars 1922, lequel est toujours en vigueur.

S'appuyant sur ce texte, une délégation du Groupement des Instituteurs lillois a demandé, en juin dernier, à M. l'Adjoint à l'Instruction Publique, que le coefficient 3 d'augmentation soit appliqué aux différents taux de l'indemnité servie en 1939.

Cette indemnité passerait ainsi de 2.000 à 6.000 Francs par an pour les maîtres et maîtresses (célibataires, institutrices mariées et assimilés) compris dans la 1ère catégorie ;

de 2.500 à 7.500 francs par an pour les membres du Personnel Enseignant (instituteurs mariés et assimilés) compris dans la 2ème catégorie ;

de 2.900 à 8.700 francs par an pour les directeurs et directrices non logés (3ème catégorie).

M. l'Adjoint COQUART souligne que l'acceptation de ces différents taux entrainera, pour nos finances, une dépense supplémentaire de l'ordre de 1.100.000 francs; que bon nombre de municipalités ont été saisies de la même demande; certaines, Mouvaux et Tourcoing en particulier, ont déjà donné satisfaction au Personnel Enseignant.

...../

M. l'Adjoint COQUART estime que l'Administration Municipale se doit de réserver une suite favorable à la demande présentée par le Groupement des Instituteurs lillois et demande, après avoir apporté d'amples renseignements à Mme COIBA et quelques Membres de la Commission, quant au classement des maîtres et maîtresses dans les différentes catégories, de fixer au 1er Juillet 1946 la date d'application de la mesure. Tous les Membres de la Commission adoptent sa proposition.

II - Collège Technique Baggio - Demande d'ouverture d'un crédit spécial pour installation du cours de dessin.

L'Administration Municipale a été saisie, le 2 Août dernier, par M. le Directeur du Collège technique Baggio, d'une demande de crédit spécial en vue de l'aménagement et de l'équipement d'une classe de dessin industriel (4ème année).

M. l'Adjoint COQUART fait savoir qu'à sa demande M. FONTAINE, Directeur du Collège technique, lui a fourni des précisions concernant le mobilier spécial à acquérir. La dépense, que l'on peut approximativement évaluer à 200.000 francs, ne peut être imputée sur le budget de l'Institut Diderot.

L'aménagement de cette salle de dessin nécessitera également le déplacement du moteur (force motrice) de l'imprimerie dont le bruit continu et assourdissant ne permet pas le fonctionnement normal d'une classe dans le voisinage.

Les Membres de la Commission se rallient à la proposition de M. l'Adjoint COQUART de transmettre avec avis favorable la question du déplacement du moteur de l'imprimerie à la Commission des Bâtiments

Après discussion et remarque de M. l'Adjoint COQUART au sujet de la date à laquelle la demande de M. FONTAINE a été présentée, les Membres de la Commission se déclarent d'avis de demander le vote du crédit de 200.000 francs à la Commission des Finances sous réserve que la Commission des Bâtiments se déclare d'accord pour que soient entrepris les travaux de déplacement du moteur et les travaux connexes.

QUESTIONS DIVERSES

M. LUSSIEZ souhaite vivement que le pavage d'entrée de l'école Montesquieu, rue de Bouvines, en très mauvais état, soit, au plus tôt, réfectionné afin d'éviter les accidents.

Mme COIBA demande où en sont les travaux d'électrification des écoles.

M. l'Adjoint COQUART lui donne toutes explications, souligne les difficultés rencontrées pour l'obtention des bons de déblocage nécessaires aux achats de matériel et tient à donner les raisons pour lesquelles la mise en oeuvre de ce plan d'équipement a si longtemps tardé.

Mme COIBA insiste pour que l'école Lavoisier, rue des Stations installée dans un bâtiment très ancien, très mal éclairé, soit au nombre des premières écoles à électrifier.

...../

M. LEBON ayant prié M. l'Adjoint à l'Instruction Publique de lui faire savoir si les bâtiments scolaires seront, comme les années précédentes, complètement nettoyés avant la rentrée des classes, M. l'Adjoint COQUART lui donne tous apaisements et tient à lui détailler ce qui sera fait, au cours de l'année scolaire prochaine, pour que nos écoles soient tenues dans un état de propreté exempt de critique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H. 40.

Vu le Président,

COQUART

Le Secrétaire de séance,

P. TALLON.

M. le Secrétaire



MAIRIE DE LILLE

4ème Division

Le 4 Décembre 1946

Monsieur,

La Commission de l'Instruction Publique se réunira le lundi 9 Décembre à 18 h 30 dans le cabinet de M. VANDENHENDE Chef de la 4ème Division. Je vous saurais gré de bien vouloir participer à cette réunion.

ORDRE DU JOUR

- Bourses Municipales : attributions.
- Application de la loi sur l'obligation scolaire
- Bibliothèques de quartiers
- Questions diverses

L'Adjoint délégué à l'Instruction Publique,

A. COQUART.

AD 6/23



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Réunion du 31 Janvier 1947

Les Membres de la Commission de l'Instruction Publique se sont réunis à l'Hôtel de Ville le vendredi 31 Janvier 1947, sous la présidence de M. COQUART, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Coquart, Broux, adjoints
Doyennette, Leblanc, Lebon, Wilson, Conseillers municipaux.

Excusés : M.M. Lecomte, Pierrard, adjoints
Mme Coiba
M. Lussiez, conseillers municipaux

Absent : M. LEROY Gabriel, conseiller municipal.

Assistaient également à la réunion M.M. Jean VANDENHENDE, Chef de la 4ème Division et TALLON, chef de Bureau.

M. COQUART, Président, ouvre la séance à 18 H 30.

Le Procès-verbal de la dernière réunion est adopté après que la Commission, sur la proposition du président eut :

- 1°- estimé que la Commission d'achat des bibliothèques de prêt pourrait être élargie par des représentants des lecteurs, par simple cooptation;
- 2°- enregistré avec satisfaction qu'un "épi" supplémentaire sera prochainement élevé dans la Bibliothèque Annexe de la rue des Fossés;
- 3°- rappelé qu'elle s'est prononcée favorablement pour la création d'une bibliothèque pour enfants dans le local de la rue des Fossés et émis le vœu que cette question soit mise à l'étude le plus rapidement possible.
- 4°- considéré que la création d'une école maternelle à la garderie des P'tits Quinquins serait particulièrement justifiée et qu'elle serait destinée aux enfants déficients du quartier de Fives St Maurice.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. COMMISSION D'INSPECTION ET D'ACHAT DE LIVRES. DELEGATION.

Aux termes du décret du 6 Juin 1912 relatif aux comités des bibliothèques, le Maire est président de droit de ce comité qui comprend, en outre, un membre du Conseil Municipal élu par ses collègues.

Au cours de sa réunion du 5 Juin 1945, le Conseil Municipal a désigné pour remplir cette mission M. COQUART, adjoint au Maire. Mais M. Coquart, comme représentant de M. le Maire, président ce comité, la Commission de l'Instruction Publique estime qu'il y a lieu de désigner un nouveau membre du Conseil Municipal et propose la nomination de Mme COIBA pour la Commission d'Inspection et d'achat de livres à la bibliothèque municipale.

BOURSES MUNICIPALES : Avis favorable :

1°- à l'attribution d'une subvention pour frais d'études de :

- a) 12.000 Frs à LEBRUN Jean, élève de l'Ecole des Beaux-Arts;
- b) de 20.000 Frs à MONNERET Jean, pour lui permettre de continuer ses études à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris;
- c) de 15.000 Frs à COIBA Marcelle, élève du Conservatoire de Lille.

A ce sujet, la Commission fait confiance à son président pour soumettre, éventuellement, au Conseil d'Administration, sans qu'elles soient examinées au préalable par elle-même, les demandes de subvention pour frais d'études et d'allocation pour fournitures scolaires qui lui seraient adressées avec retard.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE - PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 JANVIER 1947.

M. le Président expose que cette commission a approuvé la gestion de l'Office Municipal d'O.P. et a adressé des félicitations au personnel que cet organisme est appelé à fonctionner encore quelque temps, à cause du retard apporté à la création de l'Office départemental.

A la suite de ces informations, le P.V. est adopté.

COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - ENSEIGNEMENT MENAGER

La Commission à l'unanimité :

- a) demande que le crédit affecté au Collège Technique Valentine Labbé soit augmenté de 80.000 Frs pour couvrir les frais des cours d'enseignement ménager;
- b) estime que pour le fonctionnement normal de ces cours, il convient que des bons de déblocage pour les denrées contingentées soient attribués à la Directrice et fournis régulièrement.

FOURNITURES POUR ECOLES MATERNELLES - MARCHE LENFANT.

Avis favorable pour marché de gré à gré à passer avec M. LENFANT, marchand de jouets en gros, domicilié en notre ville, 22 rue Neuve, qui accepte de fournir au fur et à mesure de ses disponibilités, tous articles pour écoles maternelles, au cours de l'année 1947. Dépense évaluée à 80.000 Frs.

Après quelques explications fournies par M. l'Adjoint Coquart, sur le Conseil de perfectionnement du Collège technique Baggio et sur la situation de l'Ecole de Plein Air, la séance est levée à 20 H 40.

Le Président,

COQUART

Le Secrétaire,

VANDENHENDE

M. le Secrétaire général

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Réunion du 31 Janvier 1947

Les Membres de la Commission de l'Instruction Publique se sont réunis à l'Hôtel de Ville le vendredi 31 Janvier 1947, sous la présidence de M. COQUART, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Coquart, Broux, adjoints
Doyennette, Leblanc, Lebon, Wilson, Conseillers municipaux.

Excusés : M.M. Lecomte, Pierrard, adjoints
Mme Coïba
M. Lussiez, conseillers municipaux

Absent : M. LEROY Gabriel, conseiller municipal.

Assistaient également à la réunion M.M. Jean VANDENHENDE, Chef de la 4ème Division et TALLON, chef de Bureau.

M. COQUART, Président, ouvre la séance à 18 H 30.

Le Procès-verbal de la dernière réunion est adopté après que la Commission, sur la proposition du président eut :

- 1°- estimé que la Commission d'achat des bibliothèques de prêt pourrait être élargie par des représentants des lecteurs, par simple cooptation;
- 2°- enregistré avec satisfaction qu'un "épi" supplémentaire sera prochainement élevé dans la Bibliothèque Annexe de la rue des Fossés;
- 3°- rappelé qu'elle s'est prononcée favorablement pour la création d'une bibliothèque pour enfants dans le local de la rue des Fossés et émis le vœu que cette question soit mise à l'étude le plus rapidement possible.
- 4°- considéré que la création d'une école maternelle à la garderie des P'tits Quinquins serait particulièrement justifiée et qu'elle serait destinée aux enfants déficients du quartier de Fives St Maurice.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. COMMISSION D'INSPECTION ET D'ACHAT DE LIVRES. DELEGATION.

Aux termes du décret du 6 Juin 1912 relatif aux comités des bibliothèques, le Maire est président de droit de ce comité qui comprend, en outre, un membre du Conseil Municipal élu par ses collègues.

Au cours de sa réunion du 5 Juin 1945, le Conseil Municipal a désigné pour remplir cette mission M. COQUART, adjoint au Maire. Mais M. Coquart, comme représentant de M. le Maire, présidant ce comité, la Commission de l'Instruction Publique estime qu'il y a lieu de désigner un nouveau membre du Conseil Municipal et propose la nomination de Mme COIBA pour la Commission d'Inspection et d'achat de livres à la bibliothèque municipale.

BOURSES MUNICIPALES : Avis favorable :

1°- à l'attribution d'une subvention pour frais d'études de :

- a) 12.000 Frs à LEBRUN Jean, élève de l'Ecole des Beaux-Arts;
- b) de 20.000 Frs à MONNERET Jean, pour lui permettre de continuer ses études à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris;
- c) de 15.000 Frs à COIBA Marcelle, élève du Conservatoire de Lille.

A ce sujet, la Commission fait confiance à son président pour soumettre, éventuellement, au Conseil d'Administration, sans qu'elles soient examinées au préalable par elle-même, les demandes de subvention pour frais d'études et d'allocation pour fournitures scolaires qui lui seraient adressées avec retard.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE - PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 JANVIER 1947.

M. le Président expose que cette commission a approuvé la gestion de l'Office Municipal d'O.P. et a adressé des félicitations au personnel que cet organisme est appelé à fonctionner encore quelque temps, à cause du retard apporté à la création de l'Office départemental.

A la suite de ces informations, le P.V. est adopté.

COLLEGE TECHNIQUE VALENTINE LABBE - ENSEIGNEMENT MENAGER

La Commission à l'unanimité :

- a) demande que le crédit affecté au Collège Technique Valentine Labbé soit augmenté de 80.000 Frs pour couvrir les frais des cours d'enseignement ménager;
- b) estime que pour le fonctionnement normal de ces cours, il convient que des bons de déblocage pour les denrées contingentées soient attribués à la Directrice et fournis régulièrement.

FOURNITURES POUR ECOLES MATERNELLES - MARCHÉ LENFANT.

Avis favorable pour marché de gré à gré à passer avec M. LENFANT, marchand de jouets en gros, domicilié en notre ville, 22 rue Neuve, qui accepte de fournir au fur et à mesure de ses disponibilités, tous articles pour écoles maternelles, au cours de l'année 1947. Dépense évaluée à 80.000 Frs.

Après quelques explications fournies par M. l'Adjoint Coquart, sur le Conseil de perfectionnement du Collège technique Baggio et sur la situation de l'Ecole de Plein Air, la séance est levée à 20 H 40.

Le Président,

COQUART

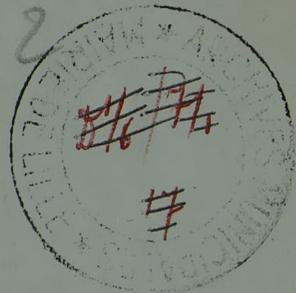
Le Secrétaire,

VANDENHENDE

MAIRIE de LILLE

M. François
Pour information

AD6/23 2



Vous êtes prié de bien vouloir assister à la réunion de la Commission de l'Instruction publique, qui se tiendra le mercredi 4 Juin, à 18 heures, dans le cabinet de M. VANDENHENDE, chef de la 4ème Division.

Hôtel de Ville le 30 MAI 1947

L'Adjoint délégué,
A. COQUART.

Ordre du Jour

- 1.- Programme d'achat de mobilier scolaire.
- 2.- Institut Denis Diderot: Conditions de fonctionnement; travaux de reconstruction et d'agrandissement.
- 3.- Bibliothèque municipale : Fonctionnement du Comité d'Inspection et d'achats; Service des bibliothèques de quartiers.
- 4.- Ecole de Plein Air : Etat de la question.
- 5.- Internat du Lycée Fénelon : Projet d'aménagement.
- 6.- Office d'Orientation professionnelle : Mesures de liquidation.
- 7.- Commission Locale Professionnelle : Procès-verbal.
- 8.- Questions diverses.

AD6/23 2

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Réunion du 4 Juin 1947



Les membres de la Commission de l'Instruction Publique se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mercredi 4 Juin à 18 h. sous la Présidence de M. COQUART, Adjoint au Maire.

Etaient Présents : M.M. COQUART, Adjoint
Mme COIBA
M.M. LEBLANC, LEBON, LEROY Gabriel, WILSON
Conseillers Municipaux,

Excusés : M.M. BROUX, LECOMTE, Adjoints
LUSSIEZ, Conseiller Municipal

Absents : M.M. PIERRARD, Adjoint
DOYENNETTE, Conseiller Municipal

Assistait à la réunion : M. VANDENHENDE, Chef de la 4ème Division.

Le P.V. de la dernière réunion est adopté après que M. le Président eut :

1°- donné connaissance d'une lettre du Ministère de l'Education Nationale sur les Conseils de Perfectionnement des Collèges Techniques;

2°- informé les membres de la Commission que le Conseil d'Administration a donné son approbation à la création d'une école maternelle aux "P'tits Quinquins", qu'une étude a été faite par la Commission des Bâtiments et que dans ces conditions, on peut espérer la réalisation dans les mois qui vont suivre.

MOBILIER SCOLAIRE

Une somme d'environ 400.000 francs restant disponible au budget primitif de 1947 pour l'achat de mobilier neuf, la Commission fait sienne la proposition de M. l'Adjoint COQUART d'arrêter des prévisions pour les deux tiers environ de cette somme.

Après que M. le Président de la Commission eut fait connaître l'avis de Melle JOTTE, Inspectrice départementale des écoles maternelles, quant au mobilier qu'il serait intéressant d'acquérir pour nos écoles de tout petits, les Membres de la Commission se déclarent d'accord pour procéder à l'achat de 80 tables et 80 chaises individuelles, montées sur tubes, du modèle Delagrave, pour nos écoles maternelles; la dépense en résultant sera de l'ordre de 113.000 frs environ.

Il reste entendu que les tables et chaises ^{qui} meubleront les classes à ouvrir prochainement au jardin " Les Petits Quinquins" à Fives seront du même type.

A titre d'essai, la Commission est d'avis de demander à la Manufacture de Saint Dizier la fourniture de 40 tables et 40 chaises montées sur tubes, pour meubler une classe d'un de nos établissements d'enseignement primaire.

Une livraison de tables et chaises montées sur tubes sera dans peu de jours demandée à la maison Wiart, de Lille, pour une classe de sixième du Collège Moderne Jean Macé. Les membres de la Commission sont d'avis, si ce mobilier donne satisfaction, et après visite sur

place par des représentants de l'Administration Municipale, que l'acquisition de ce matériel soit augmentée dans les limites du crédit inscrit cette année à cet effet au budget primitif.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.

M. COQUART attire l'attention des membres présents sur le Comité d'Inspection et d'Achats de la Bibliothèque Municipale qui a pour président de droit le Maire et qui s'est réuni sans accord préalable du président sur la date et sur l'ordre du jour. Le Comité a refusé de communiquer le P.V.

Ont été convoqués à une autre réunion M. le Maire et M. COQUART comme membres de cette commission, alors que le Maire est président de droit et que M. COQUART remplace le Maire à la présidence comme Adjoint délégué.

Un échange de lettres eut lieu entre M. l'Adjoint délégué à l'Instruction Publique et le secrétaire M. PIETRESON DE ST AUBIN, en vue de mettre définitivement au point les questions de date, d'ordre du jour et des procès-verbaux.

Une solution satisfaisante n'ayant pas été donnée, à l'unanimité la Commission fait sienne la proposition suivante :

" L'Administration Municipale considère que le Comité d'Inspection et d'achats de la Bibliothèque Municipale ne peut se réunir "que :

- " 1°- si la date est approuvée par le président;
- " 2°- si l'ordre du jour lui a été communiqué;

Elle estime par ailleurs que la bibliothécaire adjointe doit être chargée de dresser le P.V. des réunions, en deux exemplaires, dont l'un restera à la bibliothèque et l'autre sera envoyé à la Mairie au service intéressé.

BIBLIOTHEQUES DE QUARTIERS

Une proposition de Melle BRUCHET tendant à dissocier le service des bibliothèques populaires des services de la bibliothèque centrale n'est pas retenue.

La Commission décide de maintenir le régime actuel.

BIBLIOTHEQUE POUR ENFANTS

Depuis la décision de principe prise par l'Administration Municipale, de créer une bibliothèque pour enfants à l'annexe de la rue des Fossés, des inconvénients ont été reconnus, touchant d'une part: la disposition des locaux, les difficultés d'accès, la mauvaise aération, et ensuite, d'autre part : le choix de la personne qui prendra en charge ce service nouveau.

En considération de ces obstacles imprévus, la Commission remercie Melle BRUCHET du concours qu'elle veut bien apporter en cette circonstance, et, tout en maintenant le principe de la création, estimant que l'installation dans la rue des Fossés ne paraît pas praticable.

1°- est d'avis de reprendre à nouveau l'examen de la question dès que les difficultés matérielles seront aplanies;

2°- déclare que la personne qui sera chargée de la direction doit être agréée par l'Administration Municipale et non par le Bibliothécaire si, à ce sujet, il y a dualité;

3°- admet le principe du stage préconisé par Melle BRUCHET et par Melle GRUNY, directrice de " l'Heure Joyeuse ", quand la personne qualifiée aura été agréée par l'Administration Municipale.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - ANNEXE RUE DES FOSSES

Pour répondre au désir exprimé par un certain nombre de lecteurs, la Commission admet qu'une section de romans populaires soit créée à l'Annexe dans une proportion limitée.

BIBLIOTHEQUES POPULAIRES - INDEMNITE - DEMANDE DE RELEVEMENT 25%

De nouveaux textes touchant les indemnités allouées au personnel enseignant sont attendus. La Commission donne un avis favorable de principe pour donner suite à cette requête, dès que les textes seront sortis.

L'INSTITUT DIDEROT

Les Directeurs des deux établissements " Collège Moderne " et " Collège Technique " nous ont adressé un certain nombre de revendications touchant la disposition des locaux, la reconstruction de la partie détruite et plusieurs agrandissements éventuels. Les deux positions sont très légitimes, celle du Collège Moderne est plus modérée, celle du Collège Technique est plus impérative.

La Commission, sur proposition de son président, estime:

1°- que l'Education Nationale doit prendre ses responsabilités, indiquer comment elle entend organiser son enseignement;

2°- qu'il appartient à l'Inspection Académique de préparer un accord sur les projets relatifs à l'Institut Diderot en réunissant une commission où devraient figurer notamment l'Inspecteur d'Académie, l'Adjoint délégué à l'Instruction Publique, les directeurs des travaux et de la 4ème Division, l'architecte, les directeurs des deux Collèges (M. l'Adjoint aux Bâtiments et M. le Secrétaire Général de la Mairie seront pressentis).

La Commission prend acte des suggestions des deux directeurs, et, se plaçant dans l'hypothèse du maintien du régime actuel, charge son président de proposer à l'Administration Municipale de réserver:

1°- à l'ouest du bâtiment de l'Institut Diderot, un terrain pour la création d'un internat;

2°- à l'est, à l'emplacement des jardins ouvriers, un terrain pour édifier des salles de classe, une salle de gymnastique et aménager un terrain de sport.

ECOLE DE PLEIN AIR -

M. COQUART, Président, tient l'assemblée au courant de la situation actuelle de l'Ecole de Plein Air. La Préfecture a renouvelé l'occupation de cet établissement par les troupes alliées pour une période de trois mois.

...../

Une lettre de protestation a été envoyée par le Maire et on peut prévoir que l'Ecole sera libérée pour octobre.

Différents problèmes seront à examiner avant l'ouverture, notamment la reconstitution du conseil d'administration.

M. LEBON, Conseiller Municipal, très au courant en cette matière, promet d'envoyer au service une documentation.

INTERNAT DU LYCEE FENELON -

Les travaux d'aménagement rue Brûle Maison, pour lesquels les crédits sont réservés, peuvent commencer avant le départ de l'Autorité Académique, la Commission se prononce favorablement pour leur exécution prochaine. De même pour la transformation en classes d'un dortoir, rue Jean Sans Peur, transformation liée à l'aménagement de la rue Brûle Maison.

OFFICE MUNICIPAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE -

Le Conseil Municipal a décidé la transformation du Centre d'Orientation professionnelle de Lille en Centre Départemental obligatoire.

M. THOMAS, nommé Directeur Départemental, entretient les meilleures relations avec nous; il était d'ailleurs présent à la réunion qui a marqué le 25ème anniversaire du Centre Municipal.

Les dispositions qui ont été prévues en ce qui concerne le matériel seront maintenues, un inventaire a été fait le 6 Septembre 1946: l'évaluation définitive s'arrête à 180.000 Frs, montant sur lequel sera prélevée la subvention que la ville pourra éventuellement allouer.

La Commission charge M. COQUART de demander à l'Administration Municipale de vouloir bien nommer M. LALLAU, Directeur honoraire, dès que les décisions officielles de transformation seront prises.

COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE - REUNION DU 25 FEVRIER 1947 - PROCES-VERBAL

Fris acte des travaux de cette commission et de sa décision de siéger plusieurs fois par an.

QUESTIONS DIVERSES -

La Commission émet un avis favorable de principe à l'octroi d'une subvention municipale à l'Ecole Supérieure de Commerce, en considération du motif particulier qui semble devoir jouer en faveur de cette institution.

Avant de lever la séance, M. le Président informe les membres de la Commission du caractère nouveau qui sera donné cette année à la distribution des prix aux lauréats du Certificat d'Etudes Primaires.

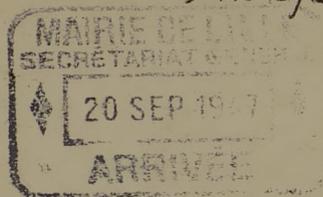
Cette cérémonie à laquelle participera l'Harmonie Municipale, sera présidée par le Maire entouré du Conseil Municipal.

Cette suggestion reçoit l'approbation unanime de la Commission.

Séance levée à 21 h. 10.

H. Françoise

MAIRIE DE LILLE



Lille, le 22 Septembre 1947

Pour information

La commission de l'Instruction Publique se réunira le jeudi 25 Septembre à 18 heures, dans le cabinet de M. VANDENHENDE, chef de la 4ème Division.

ORDRE DU JOUR

- 1° - Procès-verbal de la réunion du 9 Juillet 1947 de la Commission Locale Professionnelle de Lille
- 2° - Cours Municipaux Professionnels - Ouverture de la 2ème année "Mouleur-Fondeur".
- 3° - Collège Technique Baggio et Cours Municipaux Professionnels - Affectation des subventions attribuées - Projet de création au budget : a) d'un article en recettes ; b) d'un article en dépenses pour l'acquisition de matériel nouveau.
- 4° - Collège Technique Baggio - Atelier d'imprimerie - Projet d'acquisition d'une presse automatique F.L. 1/2 raisin, avec margeur automatique reculant.
- 5° - Centre Municipal d'Orientation Professionnelle de Lille - Rapport moral du Directeur pour l'année 1947.
- 6° - Centre départemental d'Orientation Professionnelle du Nord - Demande de subvention municipale.
- 7° - Commission des bibliothèques de prêt : procès-verbal de la séance du 5 Juin 1947.
- 8° - Questions diverses.

Vous êtes prié de bien vouloir assister à cette réunion.

L'Adjoint délégué à
l'Instruction Publique,

A. COQUART

AD6/237



COMMISSION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Procès-verbal de la réunion du 25 Septembre 1947

M.M. les Membres de la Commission de l'Instruction Publique se sont réunis en l'Hôtel de Ville le Jeudi 25 Septembre 1947 à 18 heures sous la présidence de M. A. COQUART, adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique

Etaient présents : M. COQUART, Mme COIBA,
M.M. DOYENNETTE, LEBON, LEROY Gabriel

Excusés : M.M. LEBLANC, LECOMTE, WILSON, BROUX

Absents : M.M. PIERRARD, LUSSIEZ

Assistaient également à la réunion : M.M. VANDENHENDE, Chef de Division et LALLAU, Chef de Bureau.

Le procès-verbal de la réunion du 4 Juin 1947 est adopté sans observations après que M. COQUART ait signalé qu'en ce qui concerne le mobilier scolaire a) celui commandé à St-Dizier n'est pas encore livré; b) celui des écoles maternelles fait l'objet d'un marché en cours d'approbation préfectorale; c) celui commandé à la Maison WIART a été retardé également par l'attribution de monnaie-matière.

I - Procès-verbal de la réunion du 9 Juillet 1947 de la Commission locale professionnelle de Lille.

M. COQUART résume succinctement les travaux de cette Commission, qui ont porté sur la fréquentation des cours professionnels municipaux, les conditions d'obtention du C.A.P. et des questions faisant l'objet de rapports spéciaux qui vont être présentés à l'examen de la Commission.

Sur la proposition du président, la Commission adopte et décide de transmettre à l'Inspection principale de l'Enseignement Technique les vœux relatifs a) à la date des examens des C.A.P. industriels, b) aux conditions d'obtention du C.A.P. (moyennes et notes éliminatoires); c) à la prise en charge par l'Etat des frais des examens des C.A.P.

Sous réserve d'examen des questions faisant l'objet de rapports spéciaux, la Commission adopte le procès-verbal sans autres observations.

2° Cours Municipaux professionnels - a) ouverture de la 2ème année de Mouleur-fondeur; b) augmentation du nombre d'heures d'enseignement général.

11/12/46
a) Le Directeur des Cours Municipaux Professionnels demande l'ouverture de la 2ème année "MOULEUR-FONDEUR" comme suite de la 1ère année ouverte le 1er Octobre 1946.

La dépense supplémentaire se chiffre à 23.000 Frs, soit 3 H. d'enseignement général à 4.500 l'heure année, et 4 H. d'enseignement pratique à 2.500 Frs l'heure année.

b) Les résultats obtenus au C.A.P. 1947 indiquent qu'en raison des programmes et de l'organisation actuelle de ces examens, les élèves des Cours Professionnels ne pourront, à l'avenir, s'y présenter qu'à la condition d'augmenter leurs connaissances en enseignement général .

L'augmentation du nombre d'heures de cours d'enseignement général se chiffre à 31.500 Frs soit :

Cours Commerciaux : 1 H à 4.500 l'heure année

Cours Industriels : 6 H à 4.500 l'heure année

La Commission donne un avis favorable de principe et décide la transmission du dossier à la Commission des Finances .

3°- Collège technique Baggio et cours municipaux professionnels.
Affectation des Subventions attribuées - Projet de création au budget .

a) d'un article en recettes, b) d'un article en dépenses, pour l'acquisition de matériel nouveau .

Il est nécessaire d'amortir, de remplacer, de moderniser l'outillage du Collège Technique .

Pour ces raisons et par analogie avec d'autres villes, le Directeur du Collège Technique propose que :

a) la moitié des subventions Taxe d'apprentissage soit affectée au budget de fonctionnement des Cours Municipaux professionnels .

b) l'autre moitié des subventions Taxe d'apprentissage soit versée à un chapitre spécial au budget dont la création serait demandée et affectée, avec d'autres ressources (subventions d'Etat au Collège Technique pour acquisition d'outillage, recettes provenant des travaux des élèves, etc.) à l'amortissement du matériel.

La Commission donne un avis favorable de principe et décide la transmission du dossier à la Commission des Finances.

4°- Collège Technique Baggio - Atelier d'Imprimerie-Projet d'acquisition d'une presse automatique F.L.1/2 raisin avec marjeur automatique .

Le Collège Technique a besoin, pour son atelier d'imprimerie,

.....

d'une presse automatique F.L. 1/2 raisin, dont le prix approximatif est actuellement de 480.000 Frs.

Etant donné l'étendue du délai de livraison (8 à 12 mois) et l'élévation probable de la dépense due à l'instabilité des cours futurs, le Directeur nous demande l'autorisation de passer commande, dès à présent, et de prévoir l'inscription au budget de 1948 du crédit nécessaire au paiement de la dépense.

Indiquant qu'il a consulté M. l'Adjoint aux Finances, M. COQUART montre l'impossibilité d'engager actuellement une dépense sur l'exercice 1948. Sur sa proposition, la Commission décide de donner un avis favorable de principe, mais en chargeant le service de transmettre le dossier au Conseil d'Administration seulement après le renouvellement du Conseil Municipal.

5°- CENTRE MUNICIPAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DE LILLE - Rapport moral du Directeur pour l'année 1947.

M. COQUART résume, pour les membres de la Commission, le rapport établi et, sur sa proposition, la Commission adopte le rapport présenté et adresse ses félicitations au Directeur pour son action au Centre Municipal d'Orientation de 1929 à 1947, date de la fermeture.

6°- CENTRE DEPARTEMENTAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DU NORD. Demande de subvention municipale.

La Préfecture nous a demandé d'envisager le transfert du matériel scientifique du Centre Municipal d'O.P. au Centre Départemental d'O.P. du Nord. Elle demande également que :

a) cet apport soit compté comme participation de la Ville au budget de premier établissement et non comme subvention de fonctionnement.

b) Comme base de départ, une subvention en espèces soit versée par la Ville au Centre départemental et qui pourrait être fixée au minimum ci-après :

pour 1947, 2ème semestre seulement	94.500
pour 1948, année entière	188.900

M. COQUART ayant signalé que l'inventaire du matériel scientifique a été fait le 18 Juillet 1947 et l'évaluation fixée contradictoirement à 180.000 Frs, et qu'il a été enlevé par les soins du bénéficiaire le 22 Juillet 1947, rappelle que nous avons précisé que la Ville acceptait de transmettre le matériel scientifique, mais à valoir sur le montant des subventions annuelles. La Commission, sur sa proposition, admet comme solution d'étaler sur trois années le montant du matériel scientifique et de fixer ainsi la subvention de la manière suivante :

1947, 2ème semestre :	94.500 - 60.000 =	34.500
1948	188.900 - 60.000 =	138.900
1949	x - 60.000 =	y

Elle décide également la transmission du dossier à la Commission des finances.

7° - Commission des bibliothèques de prêt.

Après avoir signalé que le Ministère a procédé aux nominations attendues pour le Comité d'Inspection et d'Achats de la Bibliothèque Municipale, M. Coquart donne connaissance du procès-verbal de la réunion du 7 Juin 1947 de la Commission des Bibliothèques de prêt. Il signale que Mlle Bruchet, bibliothécaire en chef, a donné depuis sa démission de la Commission précitée.

La Commission prend note.

8° - Projet de construction d'une cité scolaire. Aménagement d'un terrain de sports pour l'Institut Diderot.

M. Coquart informe les membres de la Commission d'un projet ministériel d'une Cité Scolaire à établir sur un terrain de 25 ha dans la périphérie de Lille. L'Administration Municipale a décidé de répondre favorablement, en adoptant certaines observations de la Commission du Plan.

Il signale, d'autre part, qu'à l'est de l'Institut Diderot, la parcelle de terrain doit notamment être réservée pour un terrain de sports dépendant de l'Institut; sur ce terrain, pourrait être prévu, le cas échéant, l'emplacement d'une salle de gymnastique. Ce projet doit donner satisfaction aux desiderata formulés par le Conseil des professeurs.

Après avoir entendu M. Doyennette, qui déclare s'abstenir pour garder entière liberté comme membre de la Commission du Plan, la Commission, sur la proposition de M. Coquart, donne un avis favorable et décide de transmettre le projet touchant l'Institut Diderot à la Commission de l'Education Physique.

9° - Conseils de perfectionnement des collèges techniques.

M. Coquart donne connaissance du décret du 9 Mai 1947 modifiant la constitution des Conseils de perfectionnement des Collèges Techniques. Alors que le décret du 12 Juillet 1921 fixait à 6 membres (8 dans les écoles à la fois commerciales et industrielles) le nombre des membres nommés par le Conseil Municipal, plus le Maire, président, le nouveau décret ramène à 2 le nombre de représentants du Conseil Municipal, l'Inspecteur d'Académie étant de droit président du Conseil.

La Commission prend acte.

10° - Indemnité facultative en faveur du personnel enseignant.

Le Président tient à informer les Membres de la Commission qu'il vient de recevoir une nouvelle lettre du personnel enseignant au sujet de l'indemnité facultative, servie pour participation aux oeuvres municipales, supprimée en Octobre 1940 sous

l'occupation, puis rétablie par délibération du Conseil Municipal en date du 28 Juin 1945. Malgré plusieurs interventions de M. le Maire auprès de l'autorité supérieure, cette mesure n'est pas encore entrée en application, l'arrêté interministériel prévu à l'article 7 de l'ordonnance du 7 Mai 1945 n'ayant pas été promulgué.

II - BOURSES MUNICIPALES -

Aucune demande n'étant arrivée actuellement au service, l'examen de cette question ne pourra se faire qu'en Novembre.

12 - ECOLE DE PLEIN AIR - COMMUNICATION PRESENTÉE PAR M. LEBON, CONSEILLER MUNICIPAL -

M. COQUART remercie M. LEBON de sa communication, dont un exemplaire sera adressé à chaque membre de la Commission de l'Instruction Publique.

Par ailleurs, le service prendra tous renseignements auprès des villes de Roubaix, Tourcoing, Denain et Loos, où une Ecole de Plein Air est ouverte.

Les Membres prennent acte de l'information de M. COQUART, précisant que l'Administration Municipale a décidé de rétablir le Conseil d'Administration de l'Ecole de plein air, et souhaitent que cette mesure soit prise le plus rapidement possible.

Séance levée à 21 heures.

Le Président,

A. COQUART

Le Secrétaire,

LALLAU.